

[Traduction]

**M. le Président:** La députée a raison. Le député ne doit pas s'écarter du sujet.

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député me permettrait-il de lui poser une brève question?

**M. le Président:** A l'ordre! Poursuivons le débat.

**M. Tobin:** Monsieur le Président, j'aimerais terminer les remarques préliminaires de mon discours, que j'espère finir en septembre, en disant que si le gouvernement du Canada pensait que les députés de l'Opposition avaient tellement hâte de partir en vacances qu'ils laisseraient passer ce mauvais projet de loi, il a eu tort. Nous allons être aussi énergiques en septembre que nous le sommes actuellement. Nous ne laisserons pas le Parlement adopter—aujourd'hui, demain ou en septembre—cette mesure législative draconienne et inhumaine qui toucherait si durement nos électeurs. Nous savons qu'à tout moment...

**M. le Président:** A l'ordre! Le député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

[Français]

**M. Ouellet:** Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. Je veux remercier mon collègue de sa vigueur et de son désir de faire une intervention prolongée. Je pense que c'est ce que des milliers de Québécois veulent, ce que des milliers de pêcheurs veulent et ce que des milliers de propriétaires de petits bateaux veulent. Je l'encourage à continuer.

[Traduction]

**M. le Président:** Je suppose que je n'ai pas besoin de signaler qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

**M. Tobin:** En guise de conclusion, je dirais que comme humble serviteur de la Chambre de Terre-Neuve...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Tobin:** Puis-je continuer?

**Des voix:** Oui.

**M. le Président:** Dans ce cas, le député comprendra bien, j'en suis sûr, que je dois dire qu'il est 17 heures.

**Des voix:** Bravo!

#### SUSPENSION DE LA SÉANCE

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à la motion adoptée aujourd'hui, comme il est 17 heures, la séance est suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

Je signale aux députés que la petite réunion d'ajournement habituelle va commencer à la salle 16, où ils sont tous convoqués.

(La séance est suspendue à 17 heures.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 4.

#### Sanction Royale

### SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1710)

Et de retour:

**M. le Président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant du Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu au suppléant de Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-98, Loi visant la codification de divers textes législatifs prévoyant des drawbacks, des réductions, des remboursements ou des remises de droits, à l'exception des drawbacks à l'exportation prévus aux articles 82 à 87 de la Loi sur les douanes, ainsi que la modification du Tarif des douanes et l'abrogation des textes législatifs ainsi codifiés—Chapitre n° 29.

Projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur la monnaie—Chapitre no 30.

Projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi—Chapitre n° 31.

Projet de loi C-106, Loi modifiant la loi sur les jeunes contrevenants, le Code criminel, la Loi sur les pénitenciers et la Loi sur les prisons et les maisons de correction—Chapitre n° 32.

Projet de loi C-117, Loi visant à faciliter la conclusion entre les agriculteurs et leurs créanciers d'arrangements financiers—Chapitre no 33.

Projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé—Chapitre n° 34.

Projet de loi C-128, Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois relativement à des questions judiciaires—Chapitre n° 35.

Projet de loi C-88, Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. et prévoyant des mesures corrélatives—Chapitre n° 36.

Projet de loi C-111, Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi modifiant le Tarif des douanes—Chapitre n° 37.

Projet de loi C-116, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la Cour fédérale—Chapitre n° 38.

Projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'énergie et prévoyant des mesures qui s'y rapportent—Chapitre n° 39.

Projet de loi C-90, Loi concernant les régimes de pensions institués et gérés en faveur de personnes dont l'emploi est lié à des ouvrages, entreprises ou activités de compétence fédérale—Chapitre n° 40.

Projet de loi C-45, Loi concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat, à la Chambre des communes et à la Bibliothèque du Parlement—Chapitre n° 41.

**M. Prud'homme:** Monsieur le Président, je m'en voudrais de déroger à l'une de mes vieilles habitudes. Au nom de tous, je voudrais vous souhaiter un bon repos, un bel été et vous prie de faire nos meilleures amitiés à M<sup>me</sup> Bosley.